

LIGUE CAMEROUNAISE DES DROITS DE L'HOMME
POUR LA DEFENSE DES LIBERTES FONDAMENTALES ET DU PLURALISME
FONDATION CAMEROUNAISE des DROITS de l'HOMME et des LIBERTES (F.C.D.H.L.)

- Membre affilié à la F.I.D.H. accréditée auprès de la Commission de l'O.U.A et de l'O.N.U.
- Membre Fondateur de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme.
- Membre de l'Association Internationale des Juristes et des Avocats-Experts-Consultants en Droits de l'Homme.

Présidents d'Honneur à titre posthume :

Dr. Félix MOUMIE

Ernest OUANDIE

Abel KINGUE

Ruben UM NYOBE

Afana OSSENDE

Monseigneur Albert NDONGMO

COMMUNICATION
de la LIGUE CAMEROUNAISE des
DROITS de l'HOMME en partenariat avec
le CONSEIL MONDIAL
de la DIASPORA PANAFRICAINNE
au 5^{ème} FORUM MONDIAL
des DROITS de l'HOMME,
du 22 au 25 mai 2013, à Nantes,
ayant pour thème :

Développement durable - Droits de
l'Homme : même combat ?

Rappel de la communication de la L.C.D.H. et du C.M.D.P.
lors du premier FORUM MONDIAL des DROITS de
l'HOMME en 2004 à Nantes :

http://africa.smol.org/files/lcdh/lcdh_actu30.pdf

COORDINATION INTERNATIONALE PERMANENTE – DELEGATION en FRANCE

85, boulevard Saint – Michel - 75005 – PARIS - tél/fax : (+33) 143.258.050.

« Mémoire d'Afrique » : <http://africa.smol.org> Chargé de mission : Victor TOKAM : tokamkaptu@orange.fr

Correspondance nationale :

- Fondation panafricaine des devanciers, héros et martyrs : Douala- Tel : 77 67 50 46/ 99 20 09 06 – acrpac@yahoo.fr
- Observatoire des Droits de l'Homme: Yaoundé – Cameroun tél. : +237. 976.00.56 –
 - Courriel : hmr_odh@yahoo.fr Site : www.odh.cmonsite.fr
 - OS-CIVILE – Organe de la Société Civile - BP. 3 Kousseri. Cameroun
Tél. (00237) 675 06 77/602 94 07 - Cameroun. : os_civile@yahoo.fr
- Association Dialogue et Paix : BP 7205 à Douala et BP 1199 à Yaoundé - Cameroun : tel : (00237) 99 80 65 46 – 77 10 03 24
- mail : pereandre@yahoo.fr

Secrétariat permanent international : Anne Marie POTTIER : africa@smol.org

LIGUE CAMEROUNAISE DES DROITS DE L'HOMME
POUR LA DEFENSE DES LIBERTES FONDAMENTALES ET DU PLURALISME

- Membre affilié à la F.I.D.H. accréditée auprès de la Commission de l'O.U.A et de l'O.N.U.
- Membre Fondateur de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme.
- Membre de l'Association Internationale des Juristes et des Avocats-Experts-Consultants en Droits de l'Homme.

Présidents d'Honneur à titre posthume :

Dr. Félix MOUMIE
Ernest OUANDIE
Abel KINGE

Ruben UM NYOBE
Afana OSSENDE
Monseigneur Albert NDONGMO

ET LE CONSEIL MONDIAL DE LA DIASPORA PANAFRICAINE

**POUR UNE STRATEGIE
DE DEVELOPPEMENT DURABLE
EN AFRIQUE au 21^{ème} SIECLE de la
MONDIALISATION DEMOCRATIQUE
contre la PAUVRETE, l'INJUSTICE,
la CORRUPTION et l'IMPUNITE
par une BONNE GOUVERNANCE
MONDIALE TRANSPARENTE
à la LUMIERE de la DECLARATION
UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME,
notamment des DROITS ECONOMIQUES,
POLITIQUES et SOCIAUX..**

§

**Contribution au FORUM MONDIAL
des DROITS DE L'HOMME de
NANTES du 16 au 19 mai 2004.**

CONSEIL MONDIAL DE LA DIASPORA PANAFRICAINE
LA LIGUE CAMEROUNAISE DES DROITS DE L'HOMME
85, Boulevard Saint – Michel – 75005 – Paris- Tel/fax : (+33) 143.258.050.
Mémoire d'Afrique : <http://africa.smol.org>

**COMMUNICATION du Professeur Kapet de BANA,
Président de la Ligue Camerounaise
des Droits de l'Homme,
Membre du Comité de Coordination de l'Union
Interafricaine des Droits de l'Homme**

**Au
COLLOQUE INTERAFRICAIN
sur l'ENVIRONNEMENT,
la LUTTE contre la PAUVRETE,
les POLITIQUES ECONOMIQUES
DIFFICILES, la MONDIALISATION.**

Sur le thème :

**« Quel cadre stratégique de lutte contre
la pauvreté pour les pays africains ?
Constats et perspectives ».**

OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)

Les 18 et 19 décembre 2003.

Contact du chargé du département des îles africaines de l'Océan Indien :
Vice – Président : Professeur Kapet de BANA : africa@smol.org – tel/fax : 01.43.25.80.50.
Mémoire d'Afrique : <http://africa.smol.org>

Siège social de l'U.I.D.H. : 01 BP 1346 Ouagadougou 01
tel : (226) 31.61.45. Fax : (226) 31.61.44.
Burkina Faso (West Africa) **Président** : Maître Halidou OUEDRAOGO

**COMMUNICATION du Professeur Kapet de BANA,
Président de la Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme,
Membre du Comité de Coordination de l'Union Interafricaine
des Droits de l'Homme**

**Au
COLLOQUE INTERAFRICAIN sur l'ENVIRONNEMENT,
la LUTTE contre la PAUVRETE, les POLITIQUES ECONOMIQUES
DIFFICILES, la MONDIALISATION
sur le thème :**

**Quelle cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
pour les pays africains ? Constats et perspectives.**

**OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)
Les 18 et 19 décembre 2003**

Nous n'avons pas besoin pour traiter du thème introductif du colloque de l'U.I.D.H., concernant le développement durable et la lutte pour la réduction de la pauvreté en Afrique, de consulter d'autres théories, recherches et travaux en la matière, que de nous contenter de rappeler nos propres considérations d'acteurs de terrain, confrontés que nous sommes aux réalités de notre continent, nos analyses et publications étant ainsi toujours d'actualité.

Car, si par rapport à l'évolution mondiale, l'Afrique a énormément bougé au double plan politique et culturel, le niveau de vie des masses paysannes du continent n'a fait que se dégrader, le pouvoir d'achat étant insignifiant si ce n'est nul par endroit, puisque le rapport de la F.A.O. nous offre un tableau statistique macabre de plusieurs enfants qui meurent de faim chaque seconde.

Dans des articles parus :

1) dans la revue NORIA n°4, le 1^{er} trimestre 1989, Paris, sur « l'Aide Humanitaire au service du développement ou de la démotivation » et les ONG en Afrique,

2) dans la revue « UJAMAA » : « Problématique du développement africain. Recherche – éducation – formation pour le développement autocentré » par le Professeur Kapet de BANA, numéro spécial de juillet 1987 aux Editions des Presses Universitaires de France,

3) dans la revue « Nouvelles de Moscou » : « L'Afrique doit naître à la science et à la technique » en 1969, et conférence à l'Université Patrice LUMUMBA de l'Amitié entre les peuples de Moscou,

4) sans oublier les enseignements professés aux Universités d'Alger et de Conakry sur les accords internationaux et les institutions africaines dans le cadre de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A),

5) et par fidélité à la mémoire du pédagogue, les travaux que j'ai présentés au Centre International des Sciences Sociales et de Droit Comparé de Belgrade (Yougoslavie) en 1962, sur le Droit de l'autogestion économique de l'expérience yougoslave en rapport avec les réalités de l'Afrique indépendante et en voie de développement économique,

j'ai consacré un constat de l'état des lieux sur la réalité socio-économique par rapport à l'aide au développement et son impact sur le niveau de vie des couches les plus

défavorisées : jeunesse, paysans, femmes et autres catégories vulnérables de nos populations du continent le plus riche, mais le plus mal développé, parce que mal gouverné.

Les questions qui se posent et que doit prendre en compte toute bonne stratégie de développement intégré autocentré en Afrique peuvent être rangées en deux interrogations :

- 1) Qui aider en matière de lutte contre la pauvreté en Afrique?**
- 2) Comment aider ?**

L'Afrique, comme tout le tiers-monde ou le quart-monde, est envahie par l'inquiétant foisonnement des organisations humanitaires qui se bousculent, se querellent, se disputent, se font concurrence ou surenchère loyale ou déloyale, non pour nous aider, mais pour se partager les moyens accumulés de l'aide contre la pauvreté cruelle endémique.

Peut-être suis-je trop sévère, d'aucuns diront qu'il n'y a pas que du mauvais dans tout cela !...j'en conviens, mais quand les mauvais l'emportent, on est enclin à douter des bons....et, c'est ce qui interpelle aujourd'hui ma réflexion.

Nous sommes en effet directement concernés par l'aide humanitaire et bien placés pour savoir ce qu'il faut faire pour nous, notamment en ce qui concerne l'Afrique ou Madagascar et toutes les îles africaines de l'Océan Indien.

On a l'impression - car nous le ressentons malheureusement ainsi - que les riches cherchent, tantôt par pitié généreuse malsaine, tantôt par engouement stupide, à se débarrasser de leurs surplus moisis, devenus « déchets » et à se décharger sur les nécessiteux affamés que nous sommes à leurs yeux...condescendants.

Ainsi, plutôt qu'une aide humanitaire dont la vraie définition reste à trouver....plutôt qu'une aide au développement dont les conditions et les modalités demeurent imprécises....plutôt que des investissements productifs répondant à des appels d'offres dont les cahiers des charges demandent toujours à être connus d'avance, le « marché de traite » auquel se livre les organisations non gouvernementales humanitaires n'a d'autres résultats, pour des esprits responsables d'Afrique ou du tiers-monde, que de démobiliser les paysans notamment, d'encourager la mendicité, d'étouffer l'effort vers la prise de conscience et la propension au travail productif assurant l'autosuffisance alimentaire.

Ainsi, cette « Charité Business » dont parlait avec pertinence le Docteur Bernard Kouchner, ancien Ministre français et fondateur de « Médecins sans frontières » dans un livre consacré à l'analyse du phénomène, finit par devenir la cause du sous-développement chronique dans des pays déjà sous-équipés qui sont plus notoirement encore les réalités que nous vivons en Afrique pauvre parce que mal gouvernée. Ceci nous amène à répondre à la double question relative à l'aide humanitaire comme stratégie de lutte contre la pauvreté et la précarité en Afrique.

1°) QUI DONC AIDER en matière de lutte contre la pauvreté en Afrique ?

L'aide humanitaire a naturellement pour vocation d'aller au secours du plus pauvre ou du plus nécessiteux. S'agissant de l'action en faveur d'un groupe de pauvres ou d'une population entière sinistrée, chez nous, en Afrique, il devient nécessaire, sinon fondamental, d'identifier les bénéficiaires de l'action en vue de mieux répondre aux besoins et à la demande. L'expérience montre que, malheureusement, le gaspillage, aux conséquences incalculables, est le lot des aides humanitaires distribuées anarchiquement dans des pays dont

les réalités sont le plus souvent inconnues des distributeurs. Les ONG du Nord sont davantage des clients des gouvernants corrompus du Sud, et ce, au détriment de leurs homologues ONG nationales en but contre les difficultés et obstacles dressés par les administrations fraudeuses.

Or, en Afrique, l'important n'est pas la générosité de celui qui donne, mais plutôt l'utilité de cette générosité : la satisfaction effective des besoins ressentis.

Ainsi, qui a besoin en priorité de l'aide humanitaire dans nos pays d'Afrique ? C'est essentiellement le monde rural pour son développement, son éducation, sa santé, en un mot, sa transformation. C'est elle, en effet, qui conditionne à son tour le développement du pays tout entier. L'aide humanitaire doit donc, à notre avis, se concentrer sur la paysannerie, les cultivateurs et les éleveurs et tous les secteurs de la transformation et de la distribution des biens agricoles. N'oublions pas que la malnutrition dans les villes résulte avant tout du sous-développement ou du mal-développement des campagnes ; ce qui appelle la réponse à la 2^{ème} interrogation :

2°) COMMENT AIDER ?

« La manière de donner vaut mieux que ce que l'on donne ». Ce qui nous conduit à énoncer un certain nombre d'exigences qui devraient guider l'action humanitaire comme stratégie de lutte contre la pauvreté en Afrique par rapport à la question posée par l'U.I.D.H. :

- Engager une action conjointe entre ONG du pays offrant l'aide et du pays aidé sur la base de projets adaptés, utiles et nécessaires.
- Eviter que des opérations d'aide associent directement des ONG qui offrent et des gouvernements qui reçoivent. L'expérience montre en effet que les Etats africains ont toujours détourné les aides destinées au développement social pour servir d'autres objectifs délaissant les populations concernées démunies mourir de faim et de maladies dans la pauvreté la plus totale ; ce qui constitue le crime de non – assistance à populations affamées, le déni de Droit à la nourriture et partant, à la vie liée à l'alimentation.

C'est pourquoi, il serait plus souhaitable, sinon plus efficace, qu'on observe les considérations suivantes, en tous cas, selon la stratégie que nous préconisons et proposons comme perspectives de notre lutte contre la pauvreté en Afrique :

- **Identifier les besoins ressentis et exprimés par les populations concernées.**
- **Connaître les habitudes socioculturelles ou le comportement des agents locaux.**
- **Etudier la nature des moyens d'intervention en adéquation avec les conditions du lieu de déroulement des opérations de développement.**
- **Créer les infrastructures socioculturelles d'implantation et de gestion pour un développement autocentré intégré.**
- **Eviter désormais toute confusion entre aide humanitaire en cas de catastrophes naturelles ou accidentelles, ponctuelles que centralise l'Etat et les opérations ordinaires des ONG de « développement » qui conduisent des actions privées entre partenaires privés.**

En termes de stratégie de lutte contre la pauvreté en Afrique, nous ne devrions concevoir l'aide alimentaire à une population donnée qu'en cas de catastrophes ponctuelles. En dehors de ces cas particuliers, l'aide alimentaire doit résulter de l'aide à l'agriculture. Toutes les opérations d'aide humanitaire doivent se dérouler entre ONG partenaires au bénéfice exclusif des populations concernées. Elles doivent s'inscrire dans des projets de développement productif assurant l'autosuffisance. Rappelons que la faim n'est jamais un phénomène isolé : elle est liée à l'éducation, la santé, l'existence d'eau potable, la formation des hommes et des femmes, des jeunes comme des adultes...

A cet égard, l'aide alimentaire permanente d'une population recèle des effets pervers parce que, supprimant la cause, elle supprime les motivations et par voie de conséquence, la réalisation de projets réellement intégrés et productifs.

Dans notre riche continent africain, la majeure partie des agriculteurs sont des femmes, je voudrais dire affectueusement, nos mères ou nos sœurs. Cependant les programmes de formation persistent dans la grave erreur humaine, sociale et économique que de penser d'abord à l'homme, privant ainsi la moitié des producteurs agricoles de toutes possibilités d'amélioration de leurs techniques et de leurs ressources. On a déjà beaucoup écrit pour critiquer ce système. Le moment est peut-être venu de renverser la tendance et d'assurer une véritable promotion de la femme au triple niveau social, culturel et économique.

L'expérience nous montre que les actions isolées qui ne touchent qu'un seul aspect du développement des communautés très pauvres se perdent, c'est-à-dire, qu'elles ne donnent pas de résultats utiles.

C'est la raison pour laquelle les ONG doivent, comme le recommandent les objectifs de l'U.I.D.H., si elles veulent atteindre un résultat bénéfique, analyser au préalable et avec beaucoup d'attention, non seulement les conditions liées à la nature et à l'ampleur du projet, mais également à l'environnement général du projet, sa place dans les priorités nationales, les conditions du partenariat local. Nous devons garder présent à l'esprit que le développement d'un pays résulte de l'interaction de plusieurs acteurs. Agir sur un seul d'entre eux est source de nouveaux déséquilibres.

Pour avoir ainsi fait, à travers les considérations critiques de l'aide humanitaire, l'autopsie de l'Afrique malade de pauvreté endémique en termes de diagnostic ou de constat, quelle thérapeutique ou remède à la fois curative et préventive, ou en d'autres termes, quelle stratégie pour l'éradication de la pauvreté ?

Nous pensons que, de la même manière que l'U.I.D.H. a élaboré un Plan stratégique pour la promotion, la protection et la défense des Droits humains et des libertés fondamentales en Afrique, nous préconisons, que l'U.I.D.H., au sortir de son 3^{ème} congrès, lance un appel pour la lutte contre la pauvreté en Afrique parce que mal gouvernée, et ce, à la Lumière de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, notamment, des Droits économiques et sociaux, des Droits fondamentaux au développement, des Droits à la nourriture parce que liés aux Droits à la vie, des Droits au commerce équitable dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C.) dont les principes ont été mis à mal lors de la récente conférence de Cancun du 10 au 14 septembre 2003, faute d'avoir fait Droit aux revendications des pays pauvres, notamment d'Afrique, concernant les échanges inégaux entre Nord-Sud, le Nord subventionnant abusivement son agriculture au détriment des produits provenant des pays du Sud. L'exemple du coton des vaillants producteurs burkinabés, maliens, tchadiens, principaux pays africains producteurs ou de la banane, du café et du cacao ivoiriens, éthiopiens, camerounais, kenyans, ougandais, burundais, et surtout de l'or, du diamant, du cobalt, du manganèse congolais, sud-africains, mozambicains, camerounais, angolais, soudanais, du pétrole et du gaz algériens, marocains, libyens, égyptiens, soudanais, guinéens, et surtout de l'arachide sénégalaise etc, etc.....

Face à ce diagnostic des causes combinatoires historiques, économiques, politiques de la pauvreté en Afrique basée sur la monoculture coloniale entretenue dans nos pays, notre riche continent en retard de développement :

1) parce que sous développé techniquement, scientifiquement et technologiquement,

2) parce que anciennement colonisé, exploité, spolié et dominé politiquement, culturellement, économiquement, et aujourd'hui néocolonisé et malgouverné antidémocratiquement ou autocratiquement par des dictateurs corrompus sanguinaires impunis au pouvoir, sans transparence ni alternance pluraliste citoyenne.

Pour sortir de ce diagnostic on ne peut plus attristant, en vue des perspectives plus radieuses, plus prometteuses, notre stratégie de thérapeutique de lutte contre la pauvreté en Afrique consiste à nous appesantir sur un certain nombre de points essentiels du développement en guise d'orientation ou d'éclairage pédagogique et méthodologique :

1) Lutte pour l'auto- développement en vue de l'autosuffisance alimentaire par la transformation des structures sociales politiques et culturelles ankylosées, une des causes du retard du développement.

2) Alphabétisation, éducation, formation des masses paysannes et industrialisation par l'électrification de l'agriculture.

3) Modernisation et désenclavement des voies de communications en vue de la facilitation de la circulation des biens, des personnes et des produits commerciaux au double plan national et international.

4) Lutte contre le commerce international inégal dans le cadre de l'O.M.C. préconisant notamment la suppression des subventions abusives pour les pays du Nord en faveur de leur agriculture, au détriment des produits venus du Sud, et d'autre part, pour atteindre les objectifs de la F.A.O. concernant la lutte et la campagne mondiale contre la faim prenant notamment en compte les résolutions concernant : *« Le programme de lutte contre la faim de la F.A.O. conjugue l'investissement dans l'agriculture et le développement rural avec des mesures visant à renforcer l'accès direct et immédiat à la nourriture. Il se concentre essentiellement sur les petits agriculteurs et entend créer davantage de possibilités pour les ruraux qui représentent 70% des pauvres »*. L'amélioration de la recherche, de la vulgarisation, de l'éducation et de la communication au niveau international et national exige, selon nous, une volonté politique des Etats africains si on veut faciliter et conduire le développement d'autosuffisance au plan de la souveraineté nationale.

Aussi, sommes-nous d'accord avec la F.A.O. pour affirmer que: « La réussite du programme de lutte contre la faim ne se limite pas à un simple investissement de fonds », souligne la F.A.O. Ce programme serait voué à l'échec sans un environnement politique, social et économique adéquat. « Des investissements privés suffisants devront accompagner les investissements publics ».

Aussi, il nous faut réaffirmer que les problèmes de lutte contre la pauvreté en Afrique ne sont plus seulement du seul ressort continental par rapport aux implications de la mondialisation de plus en plus envahissante conjurant tout système de développement autarcique. C'est donc à la porte de la mondialisation mais pas une mondialisation sauvage, égocentrique, euro-américaine, mais une mondialisation démocratique obéissant à des exigences de plus en plus fortes des pays émergents, notamment d'Afrique, pour de nouvelles règles du commerce international équitable et partant, impliquant la participation des pays africains à l'élaboration des nouvelles stratégies mondiales.

C'est également le lieu d'affirmer que le programme du NEPAD participe déjà largement de ce processus que nous avons largement préconisé dans le cadre de la Société Savante des Encyclopédistes africains et du Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine dont les travaux, les rapports et les recherches ont été constamment

communiqués aux Chefs d'Etat africains initiateurs du NEPAD. Il s'agit des Présidents OBASANJO du Nigeria, de WADE du Sénégal, de BOUTEFLIKA d'Algérie, de MOUBARAK d'Egypte et de THABO MBEKI de la République sud-africaine ainsi qu'au Secrétaire Général, AMARA ESSY, de l'Union Africaine et aujourd'hui au Président KONARE du Mali en charge de cette même Union Africaine.

Ces contributions sont lisibles à notre site Internet : « **Mémoire d'Afrique** » : <http://africa.smol.org> dont nous conseillons fortement la connexion aux militants de l'U.I.D.H. et à tous les défenseurs des Droits Humains en ce qui concerne le présent exposé que nous faisons sur le thème des travaux du 3^{ème} congrès de l'U.I.D.H. ainsi libellé : « **Quel cadre stratégique de lutte contre la pauvreté pour les pays africains ? Constats et perspectives** », qui nous a été donné de traiter.

Rappelons pour conclure brièvement que, pour en savoir plus, nous conseillons vivement la lecture de :

1) **MODE d'EMPLOI du NEPAD**, ou la voie africaine du développement durable, document présenté par le Professeur Kapet de BANA, suivi du texte intégral du NEPAD, du Plan d'action du G8 et de la Déclaration de Durban contre la traite négrière et la réparation due aux victimes, au Séminaire régional de l'U.I.D.H. « Les Droits de l'Homme et le NEPAD » à Ouagadougou du 30 septembre au 02 octobre 2002.

2) De l'O.U.A. à l'U.A. Du plan de LAGOS (1980) au NEPAD (2002), document présenté par la Société Savante des Encyclopédistes africains et le Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine le 8 juillet 2002.

3) Nous suggérons plus précisément la lecture de certains chapitres notoires du Plan d'action du Sommet de Kananaskis (Canada) en 2002 :

- **Chapitre III : favoriser le commerce, l'investissement, la croissance économique et le développement durable.**
- **Chapitre V : accroître les connaissances, améliorer et promouvoir l'éducation et répandre l'utilisation du numérique.**
- **Chapitre VII : augmenter la productivité.**
- **Chapitre VIII : améliorer la gestion des ressources en eau.**

4) Il est tout autant utile de conseiller aux militants défenseurs des Droits de l'Homme de lire plus attentivement nos textes fondamentaux, notamment de l'U.I.D.H sur le Plan stratégique présenté par Maître Halidou OUEDRAOGO, Président de l'U.I.D.H., sans oublier **le Manifeste du Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine et les travaux de la Société Savante des Encyclopédistes africains portant sur le projet des 240 volumes de la Première Grande Encyclopédie politique, économique, sociale et culturelle de l'Afrique contemporaine.**

A mon avis de pédagogue que je suis, c'est dans les trois domaines de l'agriculture, de la santé et de l'éducation que notre stratégie de la lutte contre la pauvreté en Afrique s'impose avec le plus de force, de conviction et de détermination dans l'action.

En tous cas, le jour où les populations africaines conscientes se poseront la question de savoir à qui profitent l'or, le diamant, le caoutchouc, le manganèse, le cobalt, le pétrole, le gaz, le cacao, la banane, le café, le coton, le bois, l'ivoire, etc, et prendront alors en mains la direction de l'exploitation des matières premières à leur propre profit, la pauvreté laissera alors la place à la prospérité.

Je terminerai ce bref exposé par cette pensée du Président Houphouët BOIGNY qui disait « qu'un homme qui a faim n'est pas un homme libre », or, à notre avis, c'est toute l'Afrique qui a faim. Faisons ensemble qu'elle sorte de la pauvreté pour que cela change ou qu'elle cesse d'avoir faim. C'est là notre CREDO d'une stratégie de ce qu'on a convenu d'appeler « le DEVELOPPEMENT DURABLE » au bénéfice de tous, partout. C'est notre formule d'un nouveau CONTRAT SOCIAL pour conjurer et éradiquer les causes des inégalités et de l'injustice parmi les êtres.

Professeur Kapet de BANA,
Vice Président de l'U.I.D.H. chargé des îles africaines de l'Océan Indien,
Président de la Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme,
Membre fondateur du Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine
et de la Société Savante des Encyclopédistes africains.

Contact du chargé du département des îles africaines de l'Océan Indien :
Vice – Président : Professeur Kapet de BANA : africa@smol.org – tel/fax : 01.43.25.80.50.
Mémoire d'Afrique : <http://africa.smol.org>

**Siège social de l'U.I.D.H. : 01 BP 1346 Ouagadougou 01
tel : (226) 31.61.45. Fax : (226) 31.61.44.
Burkina Faso (West Africa) **Président** : Maître Halidou OUEDRAOGO**